

BULLETIN D'INSCRIPTION TRAIL GAULOIS 2010

à renvoyer avant le **14 octobre 2010** (*cachet de la poste faisant foi*) à :

COURIR EN VOLVESTRE

21, rue Saint Cizi

31310 Rieux Volvestre

Nom et prénom : _____ F ou H

Année de naissance : _____

CLUB : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Téléphone Courriel : _____

Inscription à la course : 8 € par correspondance / 12 € sur place.

Inscription à la marche : 4 €

Inscription au repas (avant le 14/10/2010) :

Adulte(s) : 10 € x _____ = _____ €

Enfant(s) : 5 € x _____ = _____ €

Total (inscription et repas) : _____ €

Règlement

Article 1 : Le TRAIL GAULOIS est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie junior, donc aux coureurs âgés d'au moins 18 ans reconnus médicalement aptes à la pratique de la course à pied en compétition.

Article 2 : Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route sur les voies publiques (parties goudronnées). L'épreuve sera encadrée par les organisateurs.

Article 3 : Les concurrents fourniront un certificat médical de non contre indication à la pratique de la **course à pied en compétition** datant de moins d'un an ou la photocopie d'une licence Athlé Compétition ou d'un Pass Running en cours.

Article 4 : La couverture médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Un concurrent, jugé en mauvaise condition, pourra être arrêté par le service médical.

Article 5 : Responsabilité civil: Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GROUPAMA assurance. Individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6 : Le retrait des dossards se fera entre 8 h et 9 h. Le départ sera donné à 9 h 30 devant la salle polyvalente du Marfaut à Rieux Volvestre. Ne pas oublier de se munir d'épingles pour les dossards.

Article 7 : Des douches sont mises à la disposition des coureurs à l'arrivée.

Article 8 : Récompenses :
Récompenses aux trois premiers hommes et trois premières femmes.
Lots de départ pour tous les concurrents

Article 9 : L'épreuve est limitée aux 350 premiers inscrits.

Article 10 : Chaque compétiteur accepte que l'organisateur publie les photos de la course où il apparaîtrait sur les divers médias à sa disposition (journaux ou site internet).

Article 11 : Les classements peuvent être consultés sur le site <http://courirenvolvestre.fr>

Article 12 : L'inscription à cette compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.